



Femmes et retraites


moins grandes perdantes?

Le gouvernement, à force de nous vouloir du bien, a décidé de s'auto-amender pour améliorer la réforme des retraites pour les femmes, comme quoi, ce n'était pas si bon que ça ! Rappelons qu'aujourd'hui les femmes ont des retraites inférieures de 42% à celles des hommes, différence ramenée à 29% en comptant les pensions de réversions.

Le gouvernement s'auto-amende

 Sur l'attribution des points pour les enfants : Les 5% de points supplémentaires seront divisés en deux parties avec 2,5% qui reviendront automatiquement à la mère et la possibilité de donner les 2,5% restants au père ou à la mère. Nous le redisons : les 5% ne compensent pas la suppression de l'ajout de trimestres de cotisations pour chaque enfant. Et si l'obligation d'attribution de 2,5% corrige une partie du problème, il y a toujours une forte probabilité que la personne du couple qui gagne le plus bénéficie de ce pourcentage, c'est à dire l'homme en règle générale.

 Des points supplémentaires pourraient être attribués aux familles monoparentales (mais sans plus d'information sur leur nombre).

 Sur la pension de réversion : la future ordonnance envisage d'attribuer une pension aux divorcés à hauteur de 55% de la pension de la personne décédée, proratisée en fonction de la durée du mariage et de la durée de cotisation et soumise à plafond de ressources. Cette pension serait toujours non versée ou supprimée en cas de remariage.

Après avoir claironné que les femmes sont les grandes gagnantes, le gouvernement tente de réparer quelques grosses bévues. Mais le fond ne change pas :

- Le calcul prendra toujours la durée totale de la carrière avec les bonnes années mais aussi les très mauvaises (seules 40% des femmes ont des carrières complètes actuuellement). Et 2,5%, 5%... de points supplémentaires quand on a des bas salaires et des cotisations faibles, ça fera peu.
- Les trimestres de bonifications acquis au titre des enfants sont supprimés ce qui rendra plus difficile d'atteindre l'âge d'équilibre sans décote. Les 10% qui étaient donnés au père et à la mère pour 3 enfants et plus sont supprimés sans garantie que l'équivalent soit reversé au nouveau système.
- Rien d'efficace ni de concret n'est fait en compensation des discriminations salariales aujourd'hui reconnues, comme cela pourrait être le cas avec des revalorisations salariales et de retraite dans les secteurs où travaillent majoritairement les femmes.
- Pour le minimum de pension qui concerne beaucoup de femmes, les conditions d'attribution sont toujours restrictives : carrière complète, départ à l'âge d'équilibre, non prise en compte des périodes de chômage... et un montant seulement égal à 85% du Smic.

Nous revendiquons l'indépendance économique des femmes

Pour les femmes, comme pour les hommes, nous voulons un système de retraite qui garantisse une vie digne, qu'elles soient en couple ou non, mariées ou pacsées... qu'elles aient eu 0, 1, 2, 3... enfants. C'est à dire :

- > un départ à 60 ans maximum et moins pour les métiers pénibles, le maintien des acquis dans chaque branche ou secteur et la suppression de toute décote ;
- > 75% du dernier ou des meilleurs salaires et aucune retraite en dessous du Smic ;
- > Le maintien des avantages familiaux tant que le rattrapage des salaires et des retraites ne permet pas de rétablir l'égalité.

Tout cela, nous le dirons en grève
et en manifestation les 8 et le 31 mars



Union
syndicale
Solidaires

le 26 février 2020

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
01 58 39 30 20 contact@solidaires.org www.solidaires.org
fb @USolidaires twitter @UnionSolidaires

